

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 335 Subvention (9.000 euros) à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler 11bis, rue de Vézelay 75008 Paris. 2015-04954 ; 20082.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO